

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 37 (2007)
Heft: 10

Rubrik: Mon argent

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comment gérer ses finances à

A la retraite, la situation financière change complètement. Quelle solution choisir? Quand et comment placer son argent? Voici quelques conseils pour vous aider dans vos décisions.



Pour gérer ses biens à la retraite, il est important d'avoir l'avis d'un spécialiste de la finance.

RPVie/Daniel Balmat

Tant qu'on est en pleine activité professionnelle, la retraite paraît bien lointaine. Mais les années passent vite, et un jour, cela devient un sujet d'actualité. Un premier conseil: «Préoccupez-vous de votre retraite le plus tôt possible. L'idéal serait vers l'âge de 50 ans.»

Tout simplement parce que c'est à cet âge-là que les décisions se prennent. C'est à ce moment-là que la «planification finan-

cière», proposée tant par les banques que les assurances, prend tout son sens. Elle permet de se poser les bonnes questions: quels revenus aurai-je une fois à la retraite? Quels projets ai-je? Quel revenu me faut-il pour les réaliser? Vos réponses à ces questions détermineront la solution que vous choisirez. En plus, il faut tenir compte des délais légaux (pour le 2^e pilier) ou de l'âge (pour une assurance vie). Prenons un exemple. Ce

retraité de 65 ans a cessé son activité professionnelle. Il perçoit la rente AVS légale et une rente de 2^e pilier (LPP, prévoyance professionnelle). Il arrive ainsi à couvrir ses dépenses courantes. En ajoutant son capital du 2^e pilier (il a choisi 50% en capital et 50% en rente) à un capital de 3^e pilier privé perçu, il dispose d'un montant de Fr. 300 000.—. Dès lors, les questions fusent: comment placer cet argent? A qui confier sa

gestion? Quels produits financiers choisir?

Pour identifier les solutions possibles, nous avons contacté les banques UBS et Raiffeisen, et La Vaudoise Assurances. Toutes trois sont d'accord sur ce point: une analyse globale du patrimoine est indispensable.

Une vision globale

En effet, il ne s'agit pas, dans notre exemple, de «simplement» placer le

la retraite ?

montant disponible sur un banal compte bancaire. Il faut voir quel est le placement le plus approprié. Comme l'espérance de vie à 65 ans est encore de 20 ans, ce capital doit être préservé pour qu'il puisse «servir» pendant cette durée. L'analyse de la situation globale du retraité est incontournable. En particulier, sa situation familiale sera déterminante: vit-il en couple, l'épouse travaille-t-elle encore ou est-elle déjà à la retraite et touche-t-elle une rente de son 2^e pilier, est-il locataire ou propriétaire (logement ou villa)? S'il a des enfants, une planification successorale et fiscale sera intégrée dans l'analyse globale. Cerner l'avenir est primordial: quels sont les futurs besoins financiers? Des voyages sont-ils prévus? L'achat d'un bien immobilier (appartement ou chalet) est-il envisagé? Dans ce cas, le capital disponible sera utilisé pour les fonds propres ou sera placé en titres pour obtenir un crédit sur nantissement.

Produits combinés

Cette analyse globale terminée, votre banquier ou assureur vous proposera diverses solutions ou stratégies de placement. Pour les banques, le «profil de risque» (votre volonté et votre capacité à prendre

des risques) est essentiel: acceptez-vous des risques élevés, mesurés ou aucun risque? Plus votre placement comportera des risques, plus le revenu estimé sera, en principe, élevé. Dans notre exemple, un profil de risque élevé est déconseillé, car le capital doit donner des revenus réguliers pendant plusieurs années.

Une combinaison de différents produits bancaires réunis dans un portefeuille (panier) créé «sur mesure» (fonds de placement, actions, obligations, produits à capital garanti, etc.) générera un revenu annuel. Le banquier vous expliquera ses produits et vous fera une proposition personnelle, incluant les frais de gestion et les éléments fiscaux (montant des impôts).

Il y a aussi les produits d'assurance. L'assurance vie mixte est à éviter (une fois le montant versé, on

ne le récupère que des années plus tard); en plus, elle doit être conclue avant 66 ans révolus. L'assurance de rente viagère peut être intéressante, car elle génère un revenu mensuel jusqu'au décès de la personne assurée (la police peut se faire sur deux têtes). Les rentes viagères du 3^e pilier b sont imposables à hauteur de 40% du montant perçu. Des «solutions mixtes» qui combinent des produits bancaires et d'assurance sont souvent très intéressantes.

Notre conseil: préoccupez-vous des finances de votre retraite dès 50 ans. Définissez vos besoins et projets. Ayez un entretien avec les banques et assurances de votre domicile. Faites votre analyse patrimoniale personnelle. Demandez des propositions de placement et comparez-les. ■

Adresses utiles

Agences et succursales de toutes les banques (UBS, Credit Suisse, banques cantonales, Raiffeisen, etc.), pour un entretien personnel (conseils en placement, en prévoyance ou en matière de succession).

Sites internet:

www.ubs.com, www.raiffeisen.ch, sites des banques cantonales (avec documents à télécharger).

Le Credit Suisse organise des séminaires gratuits sur la retraite dans plusieurs villes romandes, dès le 30 octobre; renseignements au 0848 880 842 ou www.credit-suisse.com/phasedelavie

Agences des compagnies d'assurances:

La Vaudoise, tél. 0800 811 911, www.vaudoise.ch; Retraites Populaires, tél. 021 348 23 29, www.lesrp.ch; Rentes Genevoises, tél. 022 817 17 17, www.rentesgenevoises.ch

2^e pilier: capital ou rente ?

La question du choix entre le versement du capital LPP en espèces ou en rente est devenue très actuelle. Chacune des deux solutions a des avantages et des inconvénients, qu'il faut étudier.

Le versement du capital peut être intéressant si le retraité a des enfants: son épargne du 2^e pilier entrant dans son patrimoine, il fera l'objet d'une succession. Si le retraité préfère recevoir un montant régulier, sans soucis de gestion, il choisira plutôt la rente (le fisc la

taxe en tant que revenu). Beaucoup de retraités choisissent la solution «moitié 2^e pilier en capital et moitié en rente».

Selon la loi LPP, le retraité peut prendre au minimum le quart de son capital (LPP part obligatoire) en espèces. Les autres cas sont définis dans les règlements des caisses de pension. Certaines autorisent un versement en espèces jusqu'à 100% du capital épargné mais demandent un préavis de trois ans.